

Proposition pour une alternative au stage de découverte en entreprise pour les collégiens de troisième.

Contexte

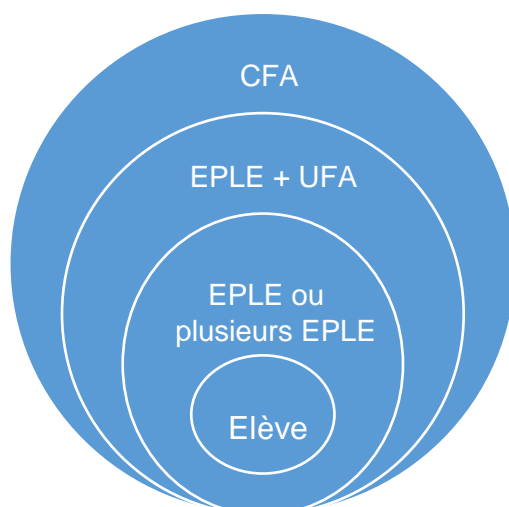
Les élèves de 3^{ème} ont un **stage obligatoire** (séquence d'observation en milieu professionnel) pour découvrir le monde économique et professionnel. Il permet également de se confronter aux réalités concrètes du travail et peut contribuer au projet d'orientation. En règle générale, les collégiens utilisent leur réseau familial pour trouver une entreprise ou une collectivité. Bien souvent, ils optent pour des choix s'appuyant avant tout sur des critères de mobilité, de « facilité » ou de centres d'intérêt éloignés d'un projet d'orientation. Par ailleurs, certains élèves ne disposent pas de réseau suffisamment structuré pour les accompagner dans une démarche directe auprès d'entreprises.

Proposition

Le collège pourrait proposer un accompagnement singulier à des élèves n'ayant pas trouvé de lieu de stage ou ayant déjà un projet de formation professionnelle.

Cet accompagnement consisterait à **immerger l'élève dans un lycée professionnel ou un Centre de Formation d'Apprentis (CFA)** pendant un temps déterminé à l'avance. Le collégien serait en contact avec **différents métiers**, découvrirait les **formations portées par l'établissement** et les perspectives d'évolution de formation dans le cadre d'une filière métiers ou de réseaux d'établissements. Par ailleurs, il appréhenderait rapidement la **pédagogie de l'alternance** et les prérequis attendus en terme de savoir être.

Cette alternative est particulièrement intéressante si elle combine plusieurs sites et statuts différents. En conservant le cadre réglementaire d'une semaine de stage, il est possible d'opter pour des combinaisons diverses en fonction des opportunités :



Il est également possible que l'élève découvre une entreprise sur un ou deux jours en mobilisant le réseau des EPLÉ.

Modalité et support

La modalité d'organisation de cette circulation de collégiens de 3^{ème} consisterait à concevoir un mini **réseau de proximité** entre Collège – Lycée professionnel – CFA - entreprises partenaires, nécessitant une mobilité géographique réduite. Cette logique s'adapterait parfaitement, par exemple, aux quartiers prioritaires des politiques de la ville.

Le **support réglementaire** s'appuierait sur une « **Convention de Jumelage** » (BOEN n°13 du 31 mars 2016 https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=100538) signée par les partenaires (LP(s) Collège(s) et CFA). Un volet concret de cette convention porterait sur l'accueil de ces élèves.

Le collège d'origine établit les conventions de stage quel(s) que soi(en)t le/les lieu(x) d'accueil.

Les établissements d'accueil doivent concevoir un programme spécifique reposant sur celui mis en œuvre dans le cas des mini-stages. Pour autant, le collège doit garder la possibilité de permettre à un jeune de faire un stage dans une entreprise puisqu'elle joue un rôle déterminant dans le cadre de la signature éventuelle d'un contrat d'apprentissage à l'issue de la 3^{ème}.

Objectifs visés

Fondamentalement, l'**observation que fait l'élève porte prioritairement sur le/les métier(s)**, dont il identifie les caractéristiques majeures, les compétences attendues et les éléments de formation nécessaires à son exercice :

- Découverte des caractéristiques d'une famille de métiers, des équipements, ...
- Découverte de l'environnement professionnel : type d'entreprise (taille, rayonnement, place dans le secteur économique, ...)
- Découverte de la formation : disciplines ou spécialités professionnelles et générales, compétences travaillées, nombre d'heures de cours, d'atelier...
- Découverte de formation alternée : nombre de semaines dans L'EPL ou le CFA, nombre de semaines en entreprise, calendrier, nature des évaluations de maîtrise des compétences,
- Découverte des codes de comportement et des savoirs-être associés aux métiers